

LA PHILOSOPHIE DE LA PAIX

L'ARBITRAGE UNIVERSEL

Par M. GASTON MOCH,

Ancien capitaine d'artillerie,
Membre du Bureau international de la Paix.

Il est inutile de s'attarder à démontrer aux membres d'un Congrès de Philosophie l'immoralité de la politique de violence et de rapines et le devoir impérieux qui incombe à chacun de nous, de travailler à l'instauration d'une morale publique fondée sur les mêmes principes que la morale individuelle.

Bien moins encore convient-il d'exposer, devant une telle assemblée, les déplorables conséquences de la politique dite de la « paix armée », inaugurée à la suite du démembrement du Danemark; de cette politique néfaste qui paralyse le développement du Continent européen et qui, loin de se montrer capable de maintenir la paix, a déterminé plusieurs grandes guerres, et fait encore peser sur l'Europe la terreur continuelle d'une conflagration dévastatrice.

Il convient cependant de noter que si, au début, les grandes nations furent seules à se livrer au jeu funeste de la course aux armements, cela dura peu. La caractéristique de l'époque actuelle, ce qui montre bien que l'Europe se trouve dans un état de tension intolérable, c'est que les plus petites Puissances furent bientôt obligées de se mettre à l'unisson des grandes : même les États neutralisés durent chercher, dans la préparation d'un recours éventuel à la force, la sécurité que ne leur assurait plus le respect des traités. Si bien que l'époque de paix armée où nous vivons peut se définir : *la période de l'armement des petites Puissances neutres*.

Or, avant qu'il en fût ainsi, avant même que les grands États militaires eussent été pris de cette véritable folie, un concert général de plaintes s'élevait déjà contre l'importance des armements de l'Europe. Trente-cinq ans avant le message mémorable par lequel Nicolas II a montré aux yeux les plus prévenus que l'ère nouvelle préparée par les « utopistes » pacifiques n'est pas une utopie, Napoléon III s'élevait, dans son discours du trône du 5 novembre 1863, contre « les préjugés, les rancunes, la rivalité jalouse » des grandes Puissances ; et il reconnaissait que ce sont précisément les « armements exagérés » qui entretiennent les « mutuelles défiances » et qui « épuisent les ressources les plus précieuses ». Le Congrès auquel il voulait convoquer les Puissances était prématuré, car les idées n'avaient point progressé comme

elles l'ont fait depuis sous la pression des événements ; et surtout, l'empereur avait maladroitement mêlé à ses préoccupations humanitaires des considérations politiques qui devaient provoquer d'irréductibles méfiances. Mais le fait est là : dès 1863, c'est-à-dire à une époque à laquelle nous nous estimerions heureux de revenir au point de vue des charges militaires, ces charges étaient déjà telles, qu'on pût officiellement les proclamer excessives. Et c'est donc à un état militaire bien plus réduit encore, que le souci de la civilisation nous commande de ramener l'Europe.

Au reste, l'un n'est pas plus difficile que l'autre. Des préjugés, que leurs conséquences rendent criminels, nous empêchent seuls de nous diriger dans la voie du salut. Qu'on les attaque assez énergiquement pour qu'il soit possible de revenir aux armements de 1863, et c'est d'une poussée irrésistible que l'Europe secouera, non seulement la surcharge qu'elle s'est imposée depuis lors, mais tout le fardeau de son appareil guerrier.

Où donc est le salut ?

A cette question, je ne puis répondre que par le mot de Tolstoï : « Le salut est en vous ».

Quelles sont en effet les issues possibles de cette crise des armements à outrance ?

Il y en a deux : la guerre ou le désarmement.

La guerre, — qui, bien entendu, ne pourrait être loca-

lisée, mais s'étendrait instantanément sur l'Europe entière, — serait une lutte à mort, jusqu'à l'épuisement complet des deux partis en présence : le vainqueur, ruiné lui-même, ne trouverait plus à asseoir sa domination que sur des ruines. Et lors même qu'un conquérant heureux aurait obtenu ce résultat si peu enviable, il n'aurait pas atteint le but. Il n'aurait pas résolu les questions pendantes, il les aurait seulement déplacées, remplacées par d'autres. Loin de détruire les ferments de méfiance et de haine qui ont créé la situation actuelle, il leur en aurait ajouté de nouveaux. Et finalement, au lendemain de la crise sanglante, les premières épargnes que ferait l'Europe après avoir pansé tant bien que mal ses blessures, seraient de nouveau consacrées à restaurer ces armements qu'on prétendait abolir.

Ainsi, d'une part, le désarmement s'impose à bref délai ; et, de l'autre, la guerre est impuissante à le provoquer. Bien mieux, elle est le plus sûr moyen de le retarder. Comment pourra-t-il donc se produire ?

La première solution à laquelle s'arrêtent les esprits qui viennent à l'idée pacifique, — que ces esprits se nomment Napoléon III, Nicolas II ou Durand, — est celle d'un concert des Puissances, qui désarmeraient d'un commun accord, sur une base déterminée en commun.

Cela est simplement impraticable.

Il faut se rendre compte, en effet, qu'en tous pays les armements sont considérés, non comme une chose bonne

en soi, mais comme un mal nécessaire, imposé à chaque Puissance par les noires intentions qu'elle prête à ses voisines. Demander aux Puissances de se concerter pour désarmer, c'est donc leur demander de concilier deux idées contradictoires, puisqu'un semblable concert implique l'absence de toute suspicion, et que leurs armements ne proviennent que de l'existence d'une suspicion générale. On peut même dire que c'est leur demander une chose absurde en soi ; car, aussi longtemps qu'on suspecte et qu'on redoute ses voisins, on se doit à soi-même de se maintenir en état de repousser l'agression que l'on craint de leur part ; en sorte que le premier devoir d'un gouvernement, responsable de l'existence de la nation, est alors de lui assurer la plus grande force militaire qu'elle ait le moyen d'atteindre. — Enfin, la réalisation d'un semblable concert est matériellement impossible ; car le problème se pose différemment d'une nation à l'autre ; la configuration du sol, la densité de la population, sa richesse, l'importance de l'empire colonial créent à chaque Puissance des conditions de défense toutes particulières, d'où résulte l'impossibilité de trouver une commune mesure à laquelle on puisse réduire la force défensive qu'on lui permettrait de conserver. Je ne puis, sur tous ces points, que renvoyer à des études antérieures où je les ai développés comme il n'est pas possible de le faire ici ¹.

1. Voir notamment, dans mon volume *L'ère sans violence*, les deux études

Ce n'est donc point par un accord des Puissances que se fera le désarmement; c'est spontanément et progressivement. Spontanément, car c'est là le seul moyen d'éviter les froissements d'amour-propre et les marchandages dangereux, puisque c'est en toute indépendance, dans la plénitude de sa souveraineté, que chaque Puissance réduira, dans la proportion qui lui conviendra, son état militaire. Progressivement, car la Puissance qui comprendra la première qu'elle n'a rien à craindre puisque personne ne peut plus songer à provoquer l'embrasement de l'Europe, et que d'autre part le désarmement, commandé par ses intérêts primordiaux, lui vaudra une gloire incomparable, — cette Puissance commencera par opérer une faible réduction, à titre d'indication, comme fit la France au début de 1870; une autre l'imitera, puis une autre, puis elles pousseront un peu plus loin (toujours sans convention, de par leur seule volonté); et enfin, pièce à pièce, le harnais se trouvera déposé.

Peu importe d'ailleurs la méthode pratique que suivra chaque Puissance; l'une commencera par raser des places fortes, une autre réduira ses troupes de couverture, une autre diminuera ses effectifs permanents, une autre encore préparera par les transitions nécessaires l'institution des milices nationales; bref, chacune

intitulées Comment se fera le désarmement et Le message du tsar et la politique internationale républicaine. Les débats et l'issue de la Conférence de la Haye en ont clairement confirmé les conclusions.

prendra conseil exclusivement de sa situation particulière. Cette indépendance dans l'action est, je le répète, une condition indispensable de la réussite du désarmement. Ce qui est certain, c'est que, l'opération une fois entreprise, on s'étonnera de voir combien elle est aisée à mener à bonne fin.

Le tout, évidemment, est de l'entamer. Et il importe donc de rechercher, pour conclure, quelle est la condition nécessaire de cette libération de l'Europe.

Cette condition ressort de ce qui a été dit plus haut au sujet de la possibilité de s'entendre en vue d'un désarmement. Puisque les armements ont pour cause la suspicion réciproque où se tiennent les nations européennes, ils dureront autant que cette suspicion. Que la confiance renaisse, et les peuples seront trop heureux de déposer les armes; la volonté d'en finir avec ces charges intolérables naîtra en eux et se développera jusqu'à la passion, et cette volonté, ils l'imposeront au besoin à leurs gouvernements. Ainsi, le désarmement ne saurait être un moyen d'apaisement des haines nationales : il ne peut être que le résultat de cet apaisement. Il sera déterminé fatalement par le développement de la confiance internationale. Il est, à proprement parler, une question morale.

Comment donc pourra-t-on créer cette confiance,

comment déterminer l'évolution morale au bout de laquelle est le désarmement?

Il y a pour cela deux moyens, qui doivent être employés concurremment.

L'un consiste à faire comprendre qu'une guerre européenne n'est plus possible. Cela, d'abord, parce que les peuples sont tous avides de paix et de travail, et que les crises belliqueuses dans lesquelles nous les voyons retomber parfois ne sont que des retours d'atavisme, artificiellement fomentés par quelques dilettantes ou professionnels d'un patriotisme de mauvais aloi, qu'il est aisé de démasquer comme les ennemis, inconscients ou non, de la civilisation; qu'on facilite, par les voyages, par la correspondance, par les écrits, la pénétration réciproque des peuples, et chaque homme reconnaitra bien vite que celui qu'il suspectait par pure ignorance n'est pour lui qu'un frère de douleurs, de travail et d'aspirations. — Et aussi, une guerre européenne n'est plus possible, parce que la somme des maux qu'elle causerait serait infinie par rapport aux résultats imaginables, et qu'on peut légitimement espérer aujourd'hui qu'il n'est pas un gouvernement ou une nation qui veuille assumer une telle responsabilité. Il est aisé de démontrer actuellement qu'une guerre, si victorieuse qu'on la suppose, serait, pour le vainqueur même, l'opération la plus désastreuse. Répandre le plus possible cette notion positive, s'adresser ainsi aux intérêts matériels et à la froide

raison plutôt qu'aux sentiments toujours mobiles, telle est actuellement une des tâches essentielles qui s'imposent aux Pacifiques — j'allais dire à tous les esprits cultivés.

Le deuxième moyen de créer la confiance internationale consiste à faire germer le bon grain qu'a semé la Conférence de La Haye.

Il est de mode, dans certains milieux, de dénigrer l'œuvre de cette assemblée; l'événement montrera que ce dédain est injustifié.

Trois objets étaient proposés à la Conférence. L'un, le désarmement *a priori*, était, je ne saurais trop le répéter, absurde en soi; il n'est pas étonnant qu'on n'ait pas abouti de ce côté. Le second, l'atténuation des horreurs de la guerre, n'était guère plus logique : on n'adoucit pas ce qui est criminel, on ne moralise pas ce qui est essentiellement immoral. Et il suffit de ne pas s'égarer dans le rêve pour reconnaître que la guerre, une fois déchaînée, n'a d'autre but que la victoire, et ne reconnaît, en fait, d'autre loi que la menace des représailles, c'est-à-dire la crainte du plus fort : on peut ne pas faire la guerre, mais, si on la fait, ce ne sera jamais avec des boulettes de mie de pain! Quoi qu'il en soit, la Conférence a pris sur ce point des résolutions intéressantes et qui auraient éventuellement leur utilité, à supposer qu'au milieu du déchaînement de barbarie que la guerre est par définition, on ne les viole pas.

Reste la question de l'arbitrage international. Ici, on peut affirmer sans crainte que l'œuvre accomplie par la Conférence de La Haye, si rudimentaire qu'elle ait été nécessairement, marque pour le monde civilisé le début d'une ère nouvelle.

Les étapes que doit parcourir la pacification de l'Europe, étant donnée l'impossibilité démontrée d'accomplir cette pacification par l'unification, c'est-à-dire par la conquête, sont : la pratique de plus en plus courante des *arbitrages internationaux spéciaux*, c'est-à-dire limités chacun à un différend déterminé, — la conclusion de *traités d'arbitrage permanent*, — la constitution d'une *Cour permanente d'arbitrage*, — enfin l'*engagement*, pris par tous les États, *de recourir en toute circonstance à cette Cour*.

Or, la première de ces étapes est franchie victorieusement : 192 sentences arbitrales ont été rendues en ce siècle — chaque année voit augmenter le nombre des recours à cette juridiction — et il est sans exemple qu'une sentence rendue n'ait pas été exécutée, même dans des cas aussi graves que ceux de l'Alabama, des Carolines, ou des pêcheries de Behring, ce qui ruine l'objection de ceux qui croient à la nécessité d'une sanction de l'arbitrage par la force¹.

1. Voici, d'après le Bureau international de la Paix, de Berne, la progression de l'arbitrage en ce siècle. De 1800 à 1849, il y eut 11 arbitrages (la plupart, pour interpréter divers articles des traités de Gand, de Paris et de Vienne). Puis, dans chacune des huit périodes de dix ans qui se sont écoulées

La deuxième étape était entamée, par l'introduction de la clause arbitrale dans un grand nombre de traités, par la mise à l'étude de plusieurs traités d'arbitrage permanent, enfin par la signature d'un semblable traité entre l'Argentine et l'Italie (1898), quand, brusquement, la Convention de La Haye nous a fait entrer dans la phase suivante du mouvement, en instituant une Cour permanente.

Que cette Cour entre en fonctions, et l'on peut être assuré que son rôle sera aussitôt encombré d'affaires. De petites affaires, sans doute, qui sommeillent depuis longtemps dans les cartons des chancelleries sans menacer la paix du monde, et que l'on sera heureux de liquider ainsi. Mais peu importe. L'essentiel est que, d'un bout à l'autre de l'Europe, cette nouvelle surprenante se répandra jusque dans les hameaux les plus reculés : « Il existe, en Hollande, un tribunal d'arbitres respectés, à qui les États soumettent les litiges pour lesquels, jadis, on courait aux armes ! »

De bonne foi, croit-on que quand les peuples auront compris la grandeur du progrès ainsi accompli, ils n'exigeront pas de leurs gouvernements l'engagement de toujours recourir à l'arbitrage de la Cour ? Ne comprend-on pas que, dès maintenant, nous touchons à cette quatrième et dernière étape du mouvement pacifique, à laquelle,

de 1820 à 1899, on compte respectivement 4, 8, 6, 15, 22, 24, 42 et 63 arbitrages internationaux.

naguère encore, on n'osait pas assigner de date¹?

Or, la Cour arbitrale, dont l'installation matérielle est déjà assurée par le gouvernement des Pays-Bas, entrera en fonctions dès que la Convention de La Haye aura été ratifiée par neuf Puissances quelconques. Cinq ratifications sont déjà données (juin 1900), d'autres sont imminentes, et il y a des raisons sérieuses d'espérer que le nombre de neuf sera atteint avant la fin de l'année courante.

Il importe donc avant tout de faire, chacun dans son pays, la propagande la plus énergique en vue de la prompte ratification de cette Convention. La constitution définitive de la Cour arbitrale est le but immédiat vers lequel doivent tendre tous les efforts des hommes clairvoyants qui comprennent quel progrès immense, et d'une réalisation rapide, est en germe dans cette institution.

Par la même occasion, on fera comprendre aux masses

1. Ne fût-ce que pour ne pas être accusé d'esquiver une objection devenue classique, je dois faire allusion aux litiges, actuellement existants ou en puissance, que les divers États, dans leurs dispositions présentes, ne consentiraient pas à soumettre à un arbitrage.

Ici, il faut s'en rapporter à la vertu calmante du temps. Si l'on tient tant, aujourd'hui, à maintenir certaines questions en dehors de toute discussion, c'est parce qu'on craint qu'elles n'engendrent la guerre. Mais quand on aura pris l'habitude d'exclure l'hypothèse de la guerre, ces questions ne seront plus des épouvantails, et l'on trouvera tout simple de rechercher à l'amiable le moyen d'écartier une cause de frictions et de gêne.

Au reste, ces litiges sont généralement des questions territoriales. Or, si l'on tient tant à rester maître de telle ou telle zone frontière, c'est toujours dans l'hypothèse de la guerre, c'est-à-dire en vue des positions stratégiques situées dans cette région, ou des soldats qu'elle peut fournir. Dans une Europe pacifiée, une rectification de frontières conformément au vœu des populations sera une négociation toute normale, une affaire courante à débattre au mieux des intérêts de tous.

que ce n'est là qu'un début, et que cette Cour facultative n'est qu'une transition nécessaire pour arriver à la Cour obligatoire, ce mot n'impliquant nullement la garantie de sanctions violentes, mais étant entendu en ce sens, que chaque nation devra s'engager elle-même à ne résoudre ses différends que par la voie juridique. En un mot, on entreprendra une agitation active en vue de la conclusion de traités d'arbitrage permanent.

Quand ces résultats seront obtenus — et ils peuvent l'être en peu d'années — les États de l'Ancien Monde ne porteront peut-être pas le nom d'États-Unis d'Europe. Mais, si nous n'avons pas le nom, nous aurons la chose, ce qui est plus important.

Les États-Unis d'Europe! Il y a peu d'années, personne n'osait plus employer ce mot, que la grande voix de Victor Hugo avait prononcé trop tôt. Nous tous, qui travaillions dans l'ombre à leur avènement, nous abritions notre idéal fédéraliste sous l'expression, trop technique pour devenir populaire, « d'institution de l'état juridique international ». Depuis la Conférence de La Haye, nous pouvons et nous devons dire nettement que *nous voulons la fédération européenne*; et pour peu que nous en fassions comprendre les bienfaits à la foule, nous déterminerons un mouvement fédéraliste aussi puissant que les mouvements unionistes qui ont abouti en ce siècle à la constitution de l'Allemagne et de l'Italie, et à la renais-

sance de toutes les nationalités écrasées par les traités de 1815¹.

Eh bien, pour réaliser tout cela, il suffit de vouloir et d'agir. Encore une fois, « le salut est en nous » ! C'est de chacun de nous, c'est de notre volonté, et de notre volonté

1. Tout récemment, au mois de juin dernier, M. Anatole Leroy-Beaulieu n'a pas craint de faire au Congrès des Sciences politiques une communication sur la question des États-Unis d'Europe. J'en découpe l'extrait suivant dans le *Petit Temps* du 22 juin :

« Le rapprochement matériel opéré entre les peuples voisins par la vapeur et l'électricité; les tendances internationales de l'esprit démocratique et les aspirations sociales des classes ouvrières désireuses d'assurer le développement de leur bien-être par l'affermissement de la paix; l'élargissement même du cercle de la politique européenne par la colonisation et l'exploitation des autres parties du globe, ont conduit, dans les différents États, nombre de nos contemporains à se demander si la civilisation, si les intérêts politiques et économiques de l'Europe ne leur faisaient pas un devoir de remédier au fractionnement historique de notre continent en réunissant les divers peuples européens en une association qui, tout en laissant à chacun son indépendance, leur donnerait à tous, avec la paix européenne, l'avantage de l'union vis-à-vis de leurs concurrents exotiques d'Orient ou d'Occident. »

Après cette citation, le *Temps* continue en ces termes son compte rendu :

« A cette question, le rapporteur conclut nettement par l'affirmation : si, dit-il, « toute l'histoire du dix-neuvième siècle, le siècle des nationalités, nous montre combien les peuples modernes tiennent à leur individualité nationale, s'ils ne mettent rien au-dessus », cependant pourquoi les peuples ne pourraient-ils « s'associer entre eux, ainsi que le font les individus » ? Cette union des peuples européens ne serait pas, en effet, « l'œuvre d'un internationalisme niveleur supprimant l'existence ou l'indépendance des nations européennes au profit d'une unité plus vaste qui les engloutirait dans son sein. Il faut que l'union future puisse apparaître à chacun comme une garantie des droits et des intérêts de sa nationalité ». Et, précisant encore sa pensée, le rapporteur ajoute : « Cette Europe nouvelle ne saurait être un « Bundestaat », comme disent les Allemands; ce ne serait qu'un « Staatenbund », une ligue d'États, et pour passer de la dernière forme à la première, si le passage devait jamais s'accomplir, il faudrait des siècles. »

« Nous ne pouvons suivre M. Anatole Leroy-Beaulieu dans le développement de sa pensée nullement utopique.... »

On a bien lu : « nullement utopique » ! J'arrête sur ces mots la citation : pour en apprécier toute la valeur; il faut avoir lutté depuis quelques années dans les rangs du *parti pacifique international*, et avoir connu ainsi toutes les ironies que le *Temps* réserve aux « individualités sans mandat » et aux idées non « reçues ». — « Nullement utopiques »..., ces mots, écrits par le *Temps*, voilà encore un résultat de la Conférence.

seule, que dépend le désarmement. Chacun de nous veut la paix : qu'il ose le dire, qu'il le fasse comprendre à son voisin, et il s'apercevra que ce voisin la veut aussi. Et alors, elle sera.

Je dirai donc, pour finir sur une phrase caractéristique du colonel allemand von Egidy¹ :

« Depuis longtemps, les chefs d'armée et les princes, les hommes d'État et les chefs d'État de toutes leurs nations civilisées ne cessent de déclarer que tous les efforts tendent à réaliser l'idée pacifique. Nous voulons les aider à atteindre ce but ; nous voulons désarmer. Maintenant, en ce moment même, vous pouvez vous y mettre, ami lecteur. »

*
* *

En résumé, je crois devoir proposer au Congrès l'adoption de la résolution ci-après, dont la première phrase ne fait que reproduire le début et la conclusion du rescrit émis le 12/24 août 1898 par l'empereur de Russie (passages en italiques) :

« Le Congrès international de Philosophie considère que *le maintien de la paix générale et une réduction possible des armements excessifs qui pèsent sur toutes les nations se présentent, dans la situation actuelle du monde entier, comme l'idéal auquel devraient tendre*

1. Voir *L'Ère sans violence*.

les efforts de tous les gouvernements; il estime en outre que ces bienfaits doivent être cherchés dans une consécration solidaire des principes d'équité et de droit sur lesquels reposent la sécurité des États et le bien-être des peuples.

« Il considère enfin que l'existence et le fonctionnement d'une Cour permanente d'arbitrage créeront le sentiment de sécurité internationale qui permettra aux Puissances de réduire leurs armements, progressivement et dans la plénitude de leur indépendance.

« En conséquence, il émet le vœu :

« 1° Que les vingt-six Puissances qui ont pris part à la Conférence de La Haye, et qui, toutes, ont signé la Convention pour le règlement pacifique des conflits internationaux, ratifient cette Convention dans le plus bref délai, et procèdent aussitôt à la désignation des membres de la Cour arbitrale;

« 2° Que les Puissances non représentées à la Conférence soient invitées à adhérer également à cette Convention;

« 3° Que les diverses Puissances civilisées concluent entre elles des traités d'arbitrage permanent :

« 4° Qu'on s'applique, dans les écoles de tous degrés et de tous pays, à affranchir l'esprit des enfants des idées étroites d'un chauvinisme agressif, de façon à atténuer progressivement les haines entre peuples. »